

# PROGRAMME DE LA FORMATION CONTINUE

## État du bâtiment relatif à la présence de termites

1 jour soit 7 heures

**Objectif** : Renforcer compétences techniques et réglementaires dans le domaine des termites, conformément à la réglementation applicable à partir du 1er septembre 2024.

**Prérequis** : Certification termites.

Les thématiques abordées durant la formation continue seront ajustées en fonction du questionnaire de positionnement complété par les diagnostiqueurs en amont de la formation

### THÉMATIQUES

- 🌐 Connaître les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois,
- 🌐 Les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment : les champignons du bois,
- 🌐 L'anatomie du bois, le traitement des bois et des bâtiments,
- 🌐 Rédaction des rapports en appliquant une méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment et utiliser les outils adaptés à l'activité.

### VALIDATION DU MODULE

- 🌐 QCM noté sur 20. La note minimale attendue est 10/20
- 🌐 Une fois l'examen réussi, une Attestation Individuelle de Fin de Formation est délivrée.
- 🌐 Rattrapage possible.

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- 🌐 Formation dispensée par un formateur
- 🌐 Service extranet